



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal  
du ~~15~~ septembre 2025 à 19h00 à l'hôtel de ville de  
Cloridorme

Sont présents : MM. Dany Minville  
N° de résolution ou annotation  
Jean-William Ayotte  
Jean-Louis Clavet  
Normand Poirier  
Mmes : Nancy Cloutier  
Josée Boulay

Absent : aucun

Était également présente madame Léona Francoeur, dg par intérim.

2- Ouverture de la séance

Son honneur le maire monsieur Marcel Mainville constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLERE IL EST RÉSOLU :

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE PRÉSENTÉ:

Résolution # 165-09-2025

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux du mois d'août
- 5- Correspondance du mois
- 6- Suivi des procès- verbaux
- 7- Présentation des comptes payés-
- 8- Présentation des comptes à payer-
- 9- **Résolutions et règlements:**

- 9.1 : Dépôt des états financiers par RCGT suivi d'une période de questions portant exclusivement sur les EF
- 9.2 : Dérogation mineure
- 9.3 : Adoption du règlement 2007-05-01-2024
- 9.4 : Demande de modification de zonage
- 9.5 : Réception soumission route du Brûlé
- 9.6 : Cessation d'emploi des saisonniers
- 9.7 : Autorisation installation lumières sur la passerelle commune
- 9.8: Assemblée des partenaires : - Démarche intégrée de développement social
- 9.9 : Discours du maire
- 9.10: Adoption des États financiers 2022 HLM
- 9.11 : Droit de passage/utilisation rte 15 lacs
- 9.12 : Offre de service/Plan de protection prise d'eau

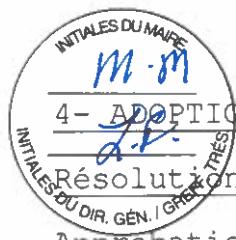
- 10- Note de la DG
- 11- Période de questions
- 12- Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marcel Mainville  
Maire

Léona Francoeur  
Greffière





#### 4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution # 166-09-2025

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 août 2025

N° de résolution  
Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 août 2025, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 août 2025 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 167-09-2025

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 septembre 2025

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 septembre 2025, au moins quarante-huit heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 septembre 2025 est approuvé avec correctif du numéro de la dernière résolution qui doit être 164-09-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5- CORRESPONDANCE DU MOIS

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation.

La correspondance fait partie intégrale de ce procès-verbal.

#### 6-SUIVI DES PROCES-VERBAUX

Aucun suivi spécifique

#### 7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS

Résolution # 168-09-2025

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1er au 31 août 2025;

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE les déboursés du mois d'août 2025 au montant de 89 570.09\$ soient acceptés, incluant prélèvements (21 387.72\$) chèques fournisseurs (23 228.43\$) et salaires (44 953.94\$). De plus : le maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les fournisseurs, le paiement direct et les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu) de même



que les écritures de fin de mois, paraphé par tous et les conciliations bancaires,

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8- ADOPTION DES COMPTES A PAYER

N° de résolution

Résolution #169-09-2025

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 15 septembre 2025;

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 6 310.91\$ et que le greffier procède à l'émission des chèques.

Voici la liste : Guilbert 1759.12; Atelier Léopold Desrosiers 1783.68; Billy Tapp 672.24\$; Carquest 361.86 & 227.39\$; Plomberie Fitzpatrick 494.39\$; H2Lab 414.54 7 567.69\$.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**9- Résolutions et règlements:**

9.1. : Résolution # 170-09-2025

Dépôt des États financiers

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU;

QUE le conseil municipal prend bonne note des États financiers 2024 présenté par Roxane Bujold de la firme Raymond, Chabot, Grant Thornton.

Une période de questions en lien avec le dépôt des États financiers est offerte.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9.2 : Résolution # 171-09-2025

Dérogation mineure

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU;

QUE le conseil accepte la dérogation mineure présentée par le CCU pour les lots 5 506 260 & 5 506 261.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9.3 : Résolution #172-09-2025

Adoption règlement 2007-05-01-2024

SUR LA PROPOSITION DE DANY MINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU;

QUE le conseil adopte le règlement # 2007-05-01-2024 tel que présenté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

  
Maire

  
Greffière



9.4 : Résolution # 173-09-2025

Demande de modification de zonage

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la modification de zonage concernant le lot 5 506 281 afin de l'inclure dans la zone habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 : Résolution #174-09-2025

Route du Brûlé

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons reçu aucune soumission pour le pavage mécanisé de la route du Brûlé;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une subvention de 20 000\$ et que si nous ne voulons pas la perdre nous devons l'utiliser pour de l'asphalte;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate les employés municipaux à vérifier pour la possibilité de poser de l'asphalte afin de réparer les gros trous dans la route du Brûlé jusqu'à concurrence de 20000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6: Résolution # 175-09-2025

Cessation d'emplois

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la direction à émettre les cessations d'emplois aux employés saisonniers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 : Résolution# 176-09-2025

Installation lumières /passerelle

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST RESOLU :

Que le conseil procède à l'installation des lumières sur la passerelle de la commune aussitôt que l'équipement électrique nécessaire sera disponible.

Une entente sera signée avec le propriétaire du 430, route 132 qui nous permet d'utiliser son électricité.  
(Compensation des coûts).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 : Résolution# 177-09-2025

Déplacement élu/Assemblée partenaire de développement

SUR LA PROPOSITION DE DANY MAINVILLE CONSEILLER IL EST RESOLU :

Que le conseil autorise madame Nancy Cloutier à participer à la rencontre portant sur le partenariat de développement qui se tiendra à Petite-Vallée mercredi le 17 septembre.



~~Les~~ ~~15~~ frais inhérents à ce déplacement sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 : Discours du maire

N° de résolution

~~Mon~~ ~~projet~~ Monsieur le maire présente le discours du maire tel que prescrit par la loi.

9.10 Résolution# 178-09-2025

États financiers 2022/ HLM

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST RESOLU :

Que le conseil prend bonne note des États financiers 2022 de l'office municipal d'habitation, acheminé par la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 : Résolution# 179-09-2025

Droit de passage pour le MFFP/15 lacs

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST RESOLU :

Que le conseil confirme que l'entente renouvelée en 2020 reste valide. Cependant il insiste sur ce point très important : du niveling doit être réalisé immédiatement après que les opérations seront terminées à la satisfaction de la municipalité de Cloridorme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 : Résolution# 180-09-2025

Offre de service/Plan de protection eau potable

CONSIDÉRANT qu'un projet dans le cadre du programme PEPSEPP a été déposé en 2023;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des actions initialement inscrites ne peuvent figurer dans le plan de protection (ex : clôture, panneaux etc..);

CONSIDÉRANT QU'après discussion avec les responsables du ministère et le peu de délai dont nous disposons pour présenter un projet d'ici le 3 octobre (le projet initial renferme trop de données non admissibles et non adéquates);

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER ET IL EST RESOLU :

Que le conseil accepte la proposition présentée par Akifer au montant de 21 360\$ et autorise la présentation d'un projet pour obtenir le Plan de protection de nos sources d'eau potable.

QUE la participation de la municipalité est de l'ordre de 15%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



10. Mot de la directrice par intérim :

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

N° de résolution  
ou annotation : Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

Questions sur : avis à la population que les États financiers seront sur le site web du MAMH, formulaire candidature.

12-Clôture de la séance

Clôture de la séance

Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 19h40

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Marcel Mainville maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Marcel Mainville Louise Grenier  
Maire Greffière

